

# **Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur les services aux citoyens**

Programme de propreté de la Ville de Montréal  
Orientations 2011-2015



**Corporation de développement urbain • Faubourg Saint-Laurent (CDU)**  
Décembre 2010

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN • FAUBOURG SAINT-LAURENT</b>	<b>3</b>
<b>LE PROGRAMME DE PROPRETÉ : DU BILAN À L'ACTION</b>	<b>5</b>
Enlèvement des graffitis	5
Accompagnement des riverains : entretien des trottoirs	7
Embellissement	7
Nettoyage de certaines entrées d'établissements commerciaux; programme Opération propreté commerciale (OPC)	8
<b>LES NOUVELLES ORIENTATIONS : OPTIMISER ET RESPONSABILISER</b>	<b>9</b>
Enjeu de la revitalisation : l'équilibre entre la responsabilisation et la réglementation	9
Coordination obligatoire; au-delà du volontarisme	10
Enlèvement des graffitis et responsabilisation	11
<b>LISTE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>12</b>

## **Corporation de développement urbain • Faubourg Saint-Laurent**

Fondée en 1993 par les institutions et divers établissements commerciaux du secteur, la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent (CDU) cherchait à regrouper les forces vives du milieu afin d'en favoriser la relance et le développement.

La Faubourg Saint-Laurent, territoire compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, de Bleury et l'Autoroute Ville-Marie, était alors aux prises avec de graves problèmes sociaux et économiques.

Ce regroupement des acteurs du milieu a permis la création d'une association volontaire réunissant de 40 à 60 membres cotisants, dont la mission était de susciter et réaliser un développement cohérent du territoire.

Très rapidement, les axes du savoir et de la culture ont été définis comme assises du développement souhaité pour ce nouvel espace à créer. L'association se dote alors d'un slogan identitaire : « Le cœur de la cité culturelle » et elle met au point le concept de « créapole » qui vise à faire du Faubourg Saint-Laurent un centre de culture et de savoir en y accueillant et développant des organismes et institutions dédiés à ces vocations.

Depuis, la CDU s'est concentrée à la revitalisation urbaine du Faubourg Saint-Laurent en initiant ou accompagnant de grands projets à caractère culturel ou éducatif. Plus récemment, la CDU a été l'un des initiateurs de la coalition qui visait à ramener le CHUM au centre-ville.

La Corporation a également accueilli favorablement le projet de « Quartier des spectacles » de l'ADISQ afin de créer un espace créatif et festif construit autour des quelque 23 salles de spectacles situées dans le périmètre du Faubourg Saint-Laurent. L'ADISQ et la CDU ont ainsi uni leur voix afin de faire du « Quartier des spectacles », le projet vedette du Sommet de Montréal en 2001.

La CDU oriente ses actions comme une SDC avec une perspective économique du développement culturel. En parallèle des efforts de revitalisation, la CDU s'efforce de maintenir et d'améliorer la qualité physique du quartier par la propreté des riverains et l'enlèvement des graffitis

## **Mission**

La Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent a pour objectif de stimuler la revitalisation physique, la vitalité économique et le dynamisme culturel et touristique du secteur en partenariat avec les ressources existantes. La CDU a pour objets :

- La promotion du Faubourg Saint-Laurent et de ses forces
- La venue d'investisseurs privés et publics dans le secteur
- La réalisation de projets de revitalisation et de développement qui donneront au Faubourg Saint-Laurent un nouveau prestige et une meilleure qualité de vie
- L'échange d'information et la concertation entre les différents acteurs du développement
- La création d'une force collective qui peut prendre en main le développement du Faubourg
- Une tribune par laquelle chaque partenaire peut exprimer ses besoins, ses idées et ses visions sur l'avenir du Faubourg
- Un interlocuteur privilégié auprès des instances gouvernementales
- La rencontre des grands décideurs des scènes publique et privée dans l'intérêt de leur milieu

## Le programme de propreté : du bilan à l'action

Pour la CDU, le programme de propreté 2007-2010 était intimement lié à des actions sur le terrain se déclinant sous quatre axes :

- enlèvement des graffitis
- accompagnement des riverains : entretien des trottoirs
- embellissement
- nettoyage des entrées commerciales
- rendre obligatoire nettoyage des immeubles privés

### Enlèvement des graffitis

Depuis 2004-2005, la CDU est mandatée par l'Arrondissement de Ville-Marie pour procéder à l'enlèvement des graffitis sur son territoire. Ce programme vise les bâtiments du domaine privé et certains équipements du domaine public (lorsqu'autorisé par les contremaîtres).

Annuellement la CDU enlève de 20,000 à 25,000m<sup>2</sup> de graffitis. Le mode de fonctionnement de l'équipe vise en priorité les artères principales puis les rues secondaires. De plus, la CDU a mis en place un protocole pour nettoyer les récidives dans un délai de 24 heures.

Lors de l'instauration du programme, la Ville poursuivait l'objectif d'aider les établissements commerciaux et les résidents à nettoyer les graffitis sur leurs immeubles. Il était alors convenu que les immeubles de grandes Sociétés privées et parapubliques et les institutions majeures<sup>1</sup> avaient les moyens d'enlever les graffitis sans le support financier de la Ville.

De plus, le mobilier urbain public qui n'est pas propriété de la Ville est également exclu de ce programme. Les cabines téléphoniques, les équipements de Postes Canada (boîtes rouges et boîtes grises) et les équipements de Stationnement de Montréal (bornes et BIXI) ne peuvent être nettoyés grâce à ce programme.

Enfin, la CDU n'est pas autorisée à enlever les graffitis se trouvant sur les bâtiments vacants ou les commerces inoccupés, de même que sur les biens patrimoniaux.

Pour l'enlèvement des graffitis sur le mobilier urbain public appartenant à la Ville (feux de signalisation, boîtes de contrôle, fûts de lampadaires, panneaux de signalisation, bancs, poubelles, tuteur et bâtiments de services), la CDU doit d'abord recevoir la commande par un contremaître de l'équipe des travaux publics ou par la direction même de cette unité. Une seule exception a été autorisée d'emblée pour les poubelles, panneaux de signalisation et fûts de lampadaire se trouvant dans les limites du territoire de la CDU. Pour ce mobilier, la CDU peut procéder rapidement au nettoyage des unités.

---

<sup>1</sup> Les grandes entreprises et les sociétés para-publiques (Bell, Desjardins, Hydro-Québec, STM, etc) et les institutions (Place-des-Arts, UQAM, CHUM, etc.).

Les contrats avec les fournisseurs nous empêchent également d'enlever les graffitis situés à plus de cinq mètres du sol.

En combinant tous ces éléments, la CDU considère que les effets bénéfiques du programme d'enlèvement des graffitis, qui sont pourtant bien réels, ne procurent pas nécessairement l'effet visuel escompté au final.

Le meilleur exemple est la rue Sainte-Catherine. Les pratiques de certaines institutions et grandes entreprises valorisent le nettoyage dans les 24 heures de l'apparition des graffitis. Par exemple le Complexe Desjardins et la Place-des-Arts. Dans d'autres cas, les contrats avec les fournisseurs ne permettent pas cette rapidité d'intervention; parfois il est question de visites programmées aux semaines ou aux mois, pour d'autres riverains l'intervention se fait suite à un appel. Si bien que l'artère n'est jamais à 100% libre de graffitis.

À ce constat, il faut aussi ajouter l'aspect particulièrement délabré de certains équipements du mobilier urbain présents sur la rue Sainte-Catherine; les bornes de stationnement et les boîtes postales. Dans ce dernier cas, il faut cependant féliciter Postes Canada qui a enfin mis en œuvre son programme d'installation de nouvelles boîtes postales – Zéro Graffiti.

Voilà pourquoi, en combinant tous ces facteurs, il est nécessaire de développer un programme particulier en ce qui a trait aux artères commerciales afin d'optimiser les effets du nettoyage en matière d'enlèvement des graffitis. En ce qui a trait à l'entretien, les autres propositions seront présentées aux sections ultérieures.

Enfin, l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé exige d'obtenir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble avant de procéder au nettoyage. Pour la CDU, il est anormal que certains propriétaires refusent encore de signer de telles autorisations. Une réglementation pourrait contrer cette situation auprès des plus récalcitrants.

Recommandation 1 : Maintenir et accroître le budget visant l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public

Recommandation 2 : Développer une approche permettant le nettoyage des bâtiments et des locaux vacants ou inoccupés sur les axes commerciaux

Recommandation 3 : Assurer l'enlèvement des graffitis dans certaines ruelles du territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie

Recommandation 4 : Permettre l'octroi de budgets spéciaux pour l'enlèvement sporadique des graffitis en hauteur et responsabiliser les propriétaires d'immeubles quant à la sécurisation de leurs accès aux toitures afin d'éviter les récidives en cette matière

Recommandation 5 : Adopter une réglementation obligeant les propriétaires d'immeubles à procéder à l'enlèvement des graffitis sur leurs propriétés

## Accompagnement des riverains : entretien des trottoirs

Ce programme est similaire à ceux des autres Sociétés de développement commercial du territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie.

Pour la CDU, un partenariat a été conclu avec les organismes communautaires du milieu : CACTUS (programme Toxi-Net) et le Sac à Dos (Action-Réinsertion). Grâce à cette collaboration fructueuse, les organismes peuvent ainsi rémunérer leur clientèle afin de réaliser les tâches de nettoyage et d'entretien des trottoirs. Il s'agit d'un service offert aux membres sur certaines artères qui est très apprécié et qui permet de valoriser les équipes de travail tout en favorisant leur réinsertion.

Le programme est en vigueur sur le territoire de la CDU<sup>2</sup> durant 23 semaines (du printemps à l'automne) et est en opération 7 jours sur 7. L'équipe de fin de semaine est constituée de trois personnes par jour et celle de semaine, de quatre personnes.

Cette intervention est très appréciée sur les axes Sainte-Catherine et Saint-Laurent. Les riverains manifestent régulièrement leur satisfaction aux équipes de travail et cela motive autant les travailleurs que les riverains eux-mêmes à s'investir davantage dans l'entretien de leurs espaces. Selon les rapports des organismes partenaires, nombreux sont les travailleurs de ces équipes pour qui ces emplois ont été le début d'une nouvelle autonomie leur permettant de rompre le cercle de l'itinérance ou de la toxicomanie.

## Embellissement

Pour améliorer l'aspect délabré de l'espace vacant situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et de Bullion, la CDU et l'organisme d'insertion sociale Sentier urbain ont entrepris il y a plus de deux ans, l'aménagement d'un nouveau jardin.

Ce terrain, propriété de la Librairie Guérin, était devenu un dépôt de résidus de toutes sortes et il servait également de refuge pour de nombreux sans-abri. Les intervenants du milieu ont alors convenu qu'une action était nécessaire. Le projet de l'aménagement du Pré Fleuri a alors pris forme et a été réalisé par le Sentier urbain grâce à la contribution financière de la CDU.

En trois ans, l'aménagement horticole développé et entretenu par les équipes de jeunes en réinsertion sociale de Sentier urbain, s'est largement bonifié. Les végétaux prennent sans cesse de l'ampleur et l'ensemble de cet espace-jardin ajoute un cachet unique dans l'axe de la rue Sainte-Catherine tout en offrant une image positive aux passants et aux riverains.

Ce type d'intervention aux résultats positifs est également envisagé par la CDU pour d'autres terrains présentant une problématique similaire.

---

<sup>2</sup> Saint-Denis : de Sainte-Catherine à René-Lévesque

René-Lévesque : de Saint-Denis à Saint-Laurent

Saint-Laurent : de René-Lévesque à Ontario

Ontario : de Saint-Laurent à Sanguinet (1 fois par semaine, le mardi)

Maisonneuve : de Saint-Laurent à Sanguinet (1 fois par semaine, le mardi)

Sainte-Catherine : de Saint-Denis à Saint-Urbain

## **Nettoyage de certaines entrées d'établissements commerciaux; programme Opération propreté commerciale (OPC)**

Le nettoyage des entrées commerciales constitue un nouveau programme développé en 2010 grâce à la collaboration de l'organisme Sac à dos et de la SDC du Village. L'opération propreté-commerciale (OPC) visait à nettoyer les seuils des commerces visités la nuit par les itinérants. Ces derniers laissent parfois de nombreux débris qui doivent être nettoyés avant les heures d'affaires.

L'objectif était d'assurer le nettoyage (dégraissant et désinfectant) et le dégommage de plusieurs entrées de commerces de la rue Sainte-Catherine (Papineau à Clark). La collaboration avec Sac à dos et une intervenante sociale permettaient également de favoriser la sensibilisation des itinérants qui utilisent les entrées de commerces durant la nuit afin d'atténuer les tensions relatives à cette situation.

Pour réaliser ce projet, la CDU a fait l'acquisition d'un nouvel équipement industriel portatif. Cette machine a déjà fait ses preuves sur le plan de l'utilisation intensive dans le domaine public (aéroports de Toronto et Montréal, centres hospitaliers, etc.). Le directeur des opérations à la CDU a conçu un ensemble de nettoyage intégré permettant d'optimiser l'utilisation de ce nouvel équipement italien qui procure un nettoyage à la vapeur exceptionnel.

L'équipement développé est monté sur un chariot industriel répondant au critère de maniabilité nécessaire à la circulation sur les trottoirs. Sur ce chariot sont combinés la génératrice, la machine à vapeur haute pression, les nettoyeurs et désinfectants, l'aspirateur sec-humide, une poubelle et divers éléments liés au nettoyage.

Une équipe de deux personnes en réinsertion supervisée par un intervenant a utilisé ce nouvel équipement durant l'été pour le programme OPC.

Cette première année d'opération a été très intéressante et appréciée des riverains. L'équipe de travail et le directeur aux opérations ont déjà ciblé plusieurs pistes d'amélioration afin d'optimiser les techniques de nettoyage l'année prochaine.

**Recommandation 6 : Maintenir et accroître les budgets relatifs aux interventions de nettoyage et d'entretien des artères commerciales dans le cadre du programme propreté dont la gestion relève de l'Arrondissement de Ville-Marie**

## Les nouvelles orientations : optimiser et responsabiliser

### Enjeu de la revitalisation : l'équilibre entre la responsabilisation et la réglementation

Dans un secteur en mutation, tel que celui du Faubourg Saint-Laurent, il est parfois complexe de responsabiliser les établissements commerciaux de plus petite envergure au regard de la propreté.

De fait, les commerçants, et parfois même certains riverains institutionnels, ne sentent pas la même urgence d'agir quant aux travaux de rénovation ou d'entretien régulier. Il en va alors de l'apparence globale de propreté vécue au quotidien pour une artère engagée dans une démarche de revitalisation.

La rue Sainte-Catherine constitue, avec l'influent boulevard Saint-Laurent, une richesse historique exceptionnelle pour la Ville de Montréal. Le contexte actuel n'offre plus de traces de l'attrait et de la ferveur que véhiculaient autrefois ces axes commerciaux relégués aujourd'hui au domaine des souvenirs mythiques.

Ces axes font désormais partie du décor avec les autres artères commerciales. Cependant, ils constituent la voie privilégiée menant à la Place des Festivals; nouveau cœur culturel du Quartier des Spectacles de Montréal. Après des investissements publics de près de 150M\$ afin de renforcer le caractère culturel unique du Quartier des Spectacles, il importe d'assurer un espace de qualité et vivant autour des artères commerciales qui le composent.

La revitalisation du Faubourg Saint-Laurent, en lien avec une stratégie d'actions concertée, constitue un élément permettant de rendre le secteur plus convivial et agréable. L'autre aspect important concerne la propreté de ces axes.

Ce que la CDU observe, depuis le début des printemps, c'est davantage une spirale du laisser-aller en matière de propreté, tant au chapitre des activités publiques que privées. Le constat est surtout lié aux éléments suivants :

➤ **Enlèvement des ordures et nouvelles poubelles publiques**

*Certains établissements ne respectent pas les règles d'usage et nous nous retrouvons avec des sacs à ordures éventrés sur le trottoir lors de la rentrée matinale avec de nombreux résidus éparpillés par le vent ou les volatiles.*

*Avec l'installation de nouvelles poubelles par l'Arrondissement sur la rue Sainte-Catherine, les sacs sont retirés des poubelles et laissés sur le trottoir jusqu'au passage du camion de ramassage plus tard. Néanmoins, il faut souligner l'aspect positif de ces nouvelles poubelles par rapport à leur capacité à retenir les divers liquides qui autrefois s'écoulaient et tachaient les trottoirs.*

➤ **Nettoyage des rues et trottoirs**

*Depuis le mois d'avril, ni la rue Sainte-Catherine ni les trottoirs de cette artère importante n'ont été nettoyés à grande eau pour en lessiver les résidus domestiques et fauniques. La pluie et les équipes de balayeurs, en plus du passage du Madvac, ont entretenu le trottoir durant la saison estivale.*

---

### Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur les services aux citoyens

Programme de propreté 2011-2015 de la Ville de Montréal

➤ Entretien des bacs à arbre

*L'espace sous la grille des arbres de la rue Sainte-Catherine n'a pas été nettoyé complètement, mis à part quelques passages du Madvac durant la saison estivale. S'il est de la responsabilité de nos équipes de la faire, nous procéderons.*

➤ Absence de toilettes publiques

*Nombreux sont les établissements commerciaux qui doivent désormais afficher le célèbre avis « toilettes réservées aux clients » et qui sont aussi dans l'obligation de les maintenir barrées en tout temps. L'absence de toilettes publiques engendre diverses situations négatives : les toilettes des institutions publiques sont fréquentées par une clientèle qui autrement devrait se soulager sur l'espace public, certaines personnes n'ont d'autres choix, comme exposé précédemment, d'exercer leurs besoins naturels dans les ruelles ou les portiques d'établissements commerciaux.*

On peut donc constater qu'un véritable travail de coordination entre les divers partenaires est essentiel afin de mieux répartir les responsabilités de chacun et d'atteindre notre finalité commune; une artère commerciale plus propre.

### **Coordination obligatoire; au-delà du volontarisme**

L'expérience de la CDU et la présence constante de nos équipes sur le terrain nous amènent à conclure qu'une intervention particulière devrait être mise en place pour les axes Sainte-Catherine et Saint-Laurent. À l'image de l'Opération « ménage ton voisinage » ou de nos interventions de grand ménage à la maison, il serait essentiel de déployer une opération « ménage ta rue commerciale ».

Une coordination est obligatoire entre les partenaires et les riverains. Il serait avantageux de créer un comité de coordination entre la CDU et l'Arrondissement Ville-Marie (équipe des travaux publics) pour encadrer l'ensemble du travail lié à la propreté sur l'axe commercial Sainte-Catherine-Saint-Laurent.

Créer un tel comité exige aussi d'identifier un responsable de territoire. La CDU considère essentielle la notion d'imputabilité et d'encouragement. Avec des territoires plus circonscrits et un programme d'évaluation précis, le responsable pourra assurer la réalisation du plan d'action pour son secteur et garantir la coordination des interventions de l'administration publique et des partenaires.

Recommandation 7 : Créer un comité de travail mixte pour coordonner l'ensemble des travaux de nettoyage relevant de l'administration publique et des partenaires du milieu

Recommandation 8 : Nommer un responsable-coordonnateur de l'ensemble des interventions d'entretien et de propreté pour des unités de territoire limitées.

Recommandation 9 : Assurer un entretien fréquent par nettoyage humide des rues et trottoirs de l'axe Sainte-Catherine-Saint-Laurent

Recommandation 10 : Coordonner les interventions avec les institutions majeures dans le but de responsabiliser et sensibiliser leurs clientèles respectives à la propreté aux abords de leurs établissements.

---

#### **Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur les services aux citoyens**

Programme de propreté 2011-2015 de la Ville de Montréal

À notre avis et tel qu'exposé précédemment, il y a lieu d'obliger les propriétaires à exécuter ou faire exécuter le nettoyage de leur immeuble et de leur mobilier urbain, sinon les efforts déployés par la ville dans le reste du territoire n'apportent pas les effets escomptés par la discontinuité des interventions. Outre la réglementation qui fait l'objet de la recommandation 4, la CDU souhaite que les sociétés parapubliques soient dans l'obligation d'entretenir régulièrement leurs équipements urbains. Pour la CDU, il serait opportun de développer une entente de services pour le nettoyage de ces équipements puisque nos équipes procèdent déjà à des opérations régulières sur les axes commerciaux et ils doivent passer outre le mobilier urbain des parapubliques.

Cette préoccupation est la même pour le nouveau mobilier qui permettra de concentrer l'affichage libre. Puisque la CDU effectue déjà l'entretien du mobilier et que nous souhaitons mettre en œuvre un programme intégré de nettoyage de l'axe commercial Sainte-Catherine et Saint-Laurent,

Recommandation 11 : Obliger le nettoyage ou encourager la négociation d'ententes pour l'entretien du mobilier urbain situé sur les artères commerciales et de responsabilité de sociétés publiques ou parapubliques

Recommandation 12 : Assurer l'entretien récurrent des nouveaux équipements d'affichage libre

Recommandation 13 : Évaluer l'opportunité de mettre en place un certain nombre de toilettes publiques dans le secteur du Faubourg Saint-Laurent

### **Enlèvement des graffitis et responsabilisation**

L'expérience de la CDU et les expériences passées démontrent que la responsabilisation des propriétaires pour l'enlèvement des graffitis, que ce soit de façon volontaire ou prohibitive, ne donne pas des résultats positifs. Certes, certains établissements procéderont au nettoyage, mais dans un contexte d'artère en revitalisation, en mutation ou en décroissance, l'expérience démontre que les propriétaires ne procéderont pas au nettoyage malgré les amendes ou les avertissements.

Un tel programme avait été tenté sur Sainte-Catherine par le passé avec la CDU et une ressource était attirée uniquement à la gestion des comptes, à la facturation et au suivi auprès des établissements commerciaux pour s'assurer de procéder à l'enlèvement des graffitis en fonction des montants disponibles par commerces. Lors de cette expérience, certains commerces refusèrent d'octroyer une enveloppe budgétaire pour leur assurer le service durant la saison.

Le programme d'enlèvement des graffitis actuel permet de générer des résultats positifs auprès des plus petits établissements et réduit l'effort de chacun pour faire exécuter ce genre de nettoyage par des fournisseurs. Grâce à ce programme, chacun y trouve son compte puisque lorsqu'un particulier demande le service auprès du fournisseur, il lui en coûte l'appel de service (environ 100\$) en plus des frais au mètre carré pour le nettoyage. Il s'agit en quelque sorte d'un achat regroupé qui permet des économies d'échelle pour la Ville et les particuliers et la délégation à un organisme indépendant permet un contrôle rigoureux des travaux et des dépenses, tel que le mentionnait le vérificateur général lors de sa vérification des livres de la CDU à l'égard de ce programme.

Recommandation 14 : Maintenir et améliorer le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé

## Liste des recommandations

- Recommandation 1 :** Maintenir et accroître le budget visant l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public
- Recommandation 2 :** Développer une approche permettant le nettoyage des bâtiments et des locaux vacants ou inoccupés sur les axes commerciaux
- Recommandation 3 :** Assurer l'enlèvement des graffitis dans certaines ruelles du territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie
- Recommandation 4 :** Permettre l'octroi de budgets spéciaux pour l'enlèvement sporadique des graffitis en hauteur et responsabiliser les propriétaires d'immeubles quant à la sécurisation de leurs accès aux toitures afin d'éviter les récidives en cette matière
- Recommandation 5 :** Adopter une réglementation obligeant les propriétaires d'immeubles à procéder à l'enlèvement des graffitis sur leurs propriétés
- Recommandation 6 :** Maintenir et accroître les budgets relatifs aux interventions de nettoyage et d'entretien des artères commerciales dans le cadre du programme propreté dont la gestion relève de l'Arrondissement de Ville-Marie
- Recommandation 7 :** Créer un comité de travail mixte pour coordonner l'ensemble des travaux de nettoyage relevant de l'administration publique et des partenaires du milieu
- Recommandation 8 :** Nommer un responsable-coordonnateur de l'ensemble des interventions d'entretien et de propreté pour des unités de territoire limitées.
- Recommandation 9 :** Assurer un entretien fréquent par nettoyage humide des rues et trottoirs de l'axe Sainte-Catherine-Saint-Laurent
- Recommandation 10 :** Coordonner les interventions avec les institutions majeures dans le but de responsabiliser et sensibiliser leurs clientèles respectives à la propreté aux abords de leurs établissements.
- Recommandation 11 :** Obliger le nettoyage ou encourager la négociation d'ententes pour l'entretien du mobilier urbain situé sur les artères commerciales et de responsabilité de sociétés publiques ou para-publiques
- Recommandation 12 :** Assurer l'entretien récurrent des nouveaux équipements d'affichage libre
- Recommandation 13 :** Évaluer l'opportunité de mettre en place un certains nombres de toilettes publiques dans le secteur du Faubourg Saint-Laurent
- Recommandation 14 :** Maintenir et améliorer le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé